

Datum: 07.04.2016



Plus d'information sur l'image Les actionnaires devront se pencher sur un nouveau rapport d'audit et découvrir un terme nouveau: Les KAM

© Si / Heiner Schmitt

Finance

Joanne Burgener, Associé, Audit, PwC Suisse

Publié jeudi 7 avril 2016 à 13:49.

L'invité

Nouvelles règles pour les audits: plus de transparence, plus de confiance

Le nouveau rapport d'audit livre un aperçu détaillé de la procédure d'audit. C'est la réponse de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) à la demande de plus de transparence, apparue suite à la crise financière

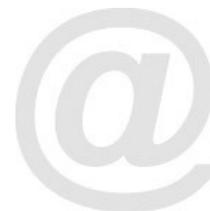
Finance

Joanne Burgener, Associé, Audit, PwC Suisse

Publié jeudi 7 avril 2016 à 13:49.

Le nouveau rapport doit contribuer à combler l'écart entre les attentes de la société d'audit et celles des parties prenantes, notamment des investisseurs. Avec des informations complémentaires et un périmètre élargi, il expose les principaux risques financiers de l'entreprise et la manière dont ils ont été traités lors de l'audit, permettant ainsi de renforcer la confiance vis - à - vis de ce dernier.

L'IAASB donne des directives claires



Datum: 07.04.2016

Lors de son projet de réforme, l'IAASB a révisé plusieurs Normes internationales d'audit (ISA) et modifié la structure du rapport d'audit. De nouveaux éléments ont aussi été rajoutés. Les Key Audit Matters (KAM, en français « faits significatifs considérés dans le cadre de l'audit ») sont la principale nouveauté. Ils doivent figurer dans le rapport d'audit des entreprises qui ont comptabilisé des fonds propres ou étrangers et ce, quelle que soit la norme comptable appliquée. Il s'agit d'éléments connus du management et du comité d'audit, puisque les risques de l'audit figurent dans le plan d'audit et le rapport détaillé qui leur sont destinés. Les KAM doivent être présentés de sorte que le lecteur puisse reconnaître le risque de la perspective de l'auditeur.

L'application des normes ISA remaniées et de la nouvelle ISA est obligatoire pour les entreprises qui clôtureront leurs exercices au 15 décembre 2016 ou ultérieurement. Elle concerne donc toutes les sociétés cotées en Suisse. En Angleterre et aux Pays - Bas, le nouveau rapport d'audit est déjà inscrit dans la loi et les retours d'expérience sont très positifs.

KAM – des éléments précieux pour le lecteur

Les KAM peuvent être des éléments financiers ou non. Ainsi, les systèmes informatiques importants pour les comptes annuels font partie des KAM non financiers; les éléments financiers ont trait par exemple au goodwill. L'auditeur identifie les KAM sur la base du dialogue mené avec les décideurs de l'entreprise et à partir des résultats de ses contrôles des années précédentes. Les contenus doivent être présentés de manière objective et étayée. Il est recommandé d'établir une conclusion sur un KAM car elle donne des informations et une base décisionnelle précieuses au lecteur.

Un contenu plus complet

Comme auparavant, le nouveau rapport d'audit a une structure bien définie. Il doit être cependant plus détaillé car il donne un aperçu complet de l'exécution de l'audit et des informations sur les KAM. En Angleterre et aux Pays - Bas, la législation impose que soient indiqués le caractère significatif (Materiality) et l'étendue de l'audit (Scope). Nous nous engageons pour que les entreprises suisses cotées intègrent dans leur rapport le caractère significatif et l'étendue de l'audit en plus de l'approche d'audit, car ces paramètres augmentent considérablement la transparence.

Plus d'informations, plus de discussions

Le nouveau rapport d'audit sera publié dans son intégralité, quel que soit le référentiel utilisé (IFRS, US GAAP ou Swiss GAAP RPC). Etant plus complet, il obligera le management à s'intéresser davantage aux risques d'audit mentionnés, au caractère significatif et à l'étendue de l'audit. La direction de l'entreprise devra probablement répondre à plus de questions de ses parties prenantes.

PwC s'engage à appliquer les normes ISA remaniées et la nouvelle ISA sur la confiance de la société envers l'audit. Pour cela, nous indiquerons non seulement l'approche d'audit mais aussi le caractère significatif et l'étendue de l'audit dans le rapport de révision. Nous souhaitons présenter les KAM le plus précisément possible et tirer une conclusion objective afin d'aider les entreprises à consolider leur réputation.

Où en est la Suisse?

En Suisse, le rapport d'audit est réglementé par les Normes d'audit suisses (NAS). Elles transposent les normes ISA pour la Suisse et résultent d'un dialogue intensif entre l'association des experts en audit (EXPERTsuisse) et les sociétés d'audit. Celles-ci ne traiteront certainement pas toutes de la même manière



Datum: 07.04.2016

les informations facultatives prévues dans les ISA (caractère significatif, étendue de l'audit et conclusion). En outre, une expertise permettra d'établir si le reporting sur les KAM porte atteinte à l'obligation de confidentialité de l'organe de révision. Par une nouvelle circulaire, l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) souhaite déclarer applicable la nouvelle norme d'audit pour les exercices clôturés au 15 décembre 2016 ou ultérieurement. Elle devrait entrer en vigueur au 15 décembre 2016 mais une application anticipée est possible pour l'exercice 2015.